

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

**N° 81 00837**

⑭

Capsule de garantie et de rebouchage incorporant des moyens en facilitant la prise.

⑮

Classification internationale (Int. Cl. <sup>3</sup>). B 65 D 41/32.

⑯

Date de dépôt..... 13 janvier 1981.

⑰ ⑱ ⑲

Priorité revendiquée :

⑳

Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 28 du 16-7-1982.

㉑

Déposant : Société LE BOUCHON RAPID SA, résidant en France.

㉒

Invention de : Modesto Cros.

㉓

Titulaire : *Idem* ㉑

㉔

Mandataire : Jacques Chanet, conseil en brevets,  
95 bis, avenue de Royat, BP 27, 63400 Chamalières.

La présente invention est du domaine du bouchage des récipients et elle a plus particulièrement pour objet une capsule destinée au bouchage d'origine et au rebouchage des récipients genre flacon, ladite capsule étant du type en matière plastique par exemple, avec un corps intérieur, dit cheminée, destiné à épouser la paroi du col du récipient et une languette permettant la saisie de la capsule lors d'un second débouchage ou lors des suivants.

Dans un mode connu de réalisation d'une telle capsule la languette est un organe allongé et lisse sur ses deux faces ; l'usage d'une telle capsule a montré qu'elle présentait deux inconvénients : l'un étant dû au fait que la languette reste plaquée contre le col du flacon lorsque celui-ci est bouché, et le second résultant du fait que la languette étant lisse, elle a tendance à échapper à la prise des doigts lors de l'effort de traction nécessaire au débouchage.

Le but de la présente invention est de proposer une conformation de cette languette qui évite les deux inconvénients précités.

Selon la présente invention, une capsule destinée au bouchage d'origine et au rebouchage des récipients du genre flacons, bouteilles et autres, ladite capsule étant du type comportant un opercule supérieur destiné à coiffer l'extrémité supérieure du col, une cheminée faisant corps avec l'opercule destinée à épouser la paroi intérieure du col, ou goulot, du flacon, une jupe déchirable prolongeant les bords de l'opercule et destinée à ceinturer la paroi extérieure du col sur une partie de celle-ci, une languette de prise reliée au bord de l'opercule et, de façon déchirable, à la jupe dont elle constitue un prolongement sur la partie complémentaire de la paroi extérieure du col, une tirette reliée à l'une des extrémités de la jupe et de façon déchirable à l'autre extrémité de la jupe, par dessus la languette, est principalement caractérisée en ce que ladite languette est pourvue sur sa face intérieure d'au moins un bossage, d'où il résulte à la fois qu'après le retrait de la jupe, la languette est écartée du col ce qui en facilite sa saisie, et que ledit bossage améliore la prise des ongles lors du débouchage du flacon.

Selon une forme préférée de réalisation ladite languette comporte deux bossages sensiblement alignés dans le sens de la longueur de la languette, d'où il résulte que le bossage le plus rapproché de l'extrémité supérieure  
5 du col remplit la fonction d'écartement, tandis que l'autre constitue l'organe de prise.

Il doit être compris que la réalisation des moyens d'écartement et de prise constitués par un ou plusieurs bossages n'est pas limité à la forme d'exécution précitée,  
10 mais que ces moyens pourraient être par exemple un ou plusieurs bossages oblongs, ou plusieurs ondulations, et disposés transversalement le long de la languette, ou encore un bossage supérieur disposé sur la face intérieure de la languette, et un bossage inférieur, c'est-à-dire situé à l'ex-  
15 trémité de la languette, disposé sur la face extérieure de celle-ci.

La présente invention sera mieux comprise et des détails en relevant apparaîtront à la description qui va être faite d'une forme particulière de réalisation,  
20 préférée pour notamment sa facilité d'exécution et pour son efficacité, en relation avec les figures de la planche unique annexée dans laquelle :

La fig.1 est une élévation de l'extrémité supérieure d'un col de flacon pourvu d'une capsule de  
25 l'invention telle qu'elle se trouve posée après bouchage d'origine,

La fig.2 est une coupe partielle des éléments de la fig.1 selon un plan AA,

La fig.3 est une vue de dessus des éléments de la fig.1, et  
30

La fig.4 est une vue de côté, sous le même angle que la coupe de la fig.2, des éléments de la fig.1 après retrait d'une jupe constituant un organe de garantie.

Les fig.1 à 3 représentent de façon différente une capsule 1 conforme à l'invention telle qu'elle  
35 a été placée lors du bouchage d'origine du flacon 2.

La capsule 1 est du type comportant un opercule supérieur 8 dont les bords arrondis sont destinés à coiffer l'extrémité supérieure 3 du col du flacon, tandis

qu'une cheminée 4 faisant corps avec l'opercule est destinée à épouser la paroi intérieure du col du flacon.

La capsule 1 est aussi du type comportant une jupe déchirable 5 prolongeant vers le bas les bords arrondis de l'opercule et étant destinés à ceinturer, au-dessous de l'extrémité 3 du goulot la paroi extérieure de celui-ci ; la jupe 5 est reliée de façon déchirable à une languette de prise 6, le long de lignes de déchirement 6' et 6" tandis qu'elle est reliée au bord de l'opercule par une ligne de déchirement 5' surmontant une nervure circulaire 11 de la jupe ; les lignes de déchirement 5', 6' et 6" sont constituées par des affaiblissements de l'épaisseur de la jupe ; la languette 6 est reliée solidement au bord de l'opercule 8. Une tirette 7 relie par dessus la languette 6 les extrémités de la jupe 5 ; la tirette est reliée de façon déchirable par un petit lien 7' à l'une des extrémités de la jupe tandis qu'elle est solidement reliée en 7" à l'autre extrémité de la jupe.

Le débouchage du flacon tel qu'il est ainsi bouché d'origine, va consister en une traction sur la tirette 7 qui va avoir pour effet en premier lieu de rompre le lien 7', puis en second lieu de provoquer la rupture de la ligne de déchirement 6", puis celle de la ligne 5' tout autour de l'opercule 8, puis enfin la rupture de la ligne 6' ; on aura alors séparé la jupe 5 de l'opercule 1 et de la languette 6 qui resteront sur le col du flacon tel que cela est figuré et représenté en fig.4 ; pour déboucher complètement celui-ci il y aura lieu alors de saisir entre les doigts la languette 6 et de la tirer vers le haut jusqu'à ce que la cheminée 4 soit entièrement dégagée du goulot. C'est précisément cette dernière opération que les moyens de l'invention sont destinés à faciliter.

Ces moyens, dans leur forme préférée de réalisation illustrée sur l'ensemble des figures, sont constitués par 2 bossages 9 et 10 dont est pourvue la face intérieure de la languette 6.

Le bossage supérieur 10 est disposé à la partie supérieure de la languette, au-dessus de la nervure 11, en regard du renflement de l'extrémité supérieure 3 du flacon 2 ; lorsque la languette 6 sera libérée de la contrainte

qu'exerce sur elle la jupe 5, le bossage 10 en prenant appui contre le renflement, tendra à éloigner la languette du col du récipient pour la mettre sensiblement dans la position représentée en fig.4

5 Le bossage 9 situé à l'extrémité inférieure de la languette a pour fonction de permettre une prise facile de celle-ci et éventuellement de l'écartier du col du flacon.

On remarque, notamment sur la fig.1  
10 que les bossages 9 et 10 sont sensiblement alignés dans le sens de la longueur de la languette 6, et qu'ils sont approximativement hémisphériques.

Bien que l'on ait fixé par les des-  
sins le nombre, la forme et la position des bossages sur la  
15 languette, on notera que c'est à travers leurs fonctions que ces bossages doivent être définis, à savoir : maintenir l'écartement de la languette et en faciliter la prise, et que d'autres nombres, formes ou positions de ces bossages pourront être imaginés sans sortir de l'esprit de la présente  
20 invention ; on notera aussi que ces bossages peuvent être rapportés sur la languette par adjonction, de même qu'ils pourront aussi être obtenus par déformation, emboutissage par exemple de cette dernière.

R E V E N D I C A T I O N S  
-----

1.- Capsule (1) destinée au bouchage d'origine et au rebou-  
chage des récipients du genre flacons (2); bouteilles et  
autres, ladite capsule étant du type comportant un oper-  
cule supérieur (8) destiné à coiffer l'extrémité supé-  
5 rieuse (3) du col, une cheminée (4) faisant corps avec  
l'opercule destinée à épouser la paroi intérieure du col,  
ou goulot, du flacon, une jupe déchirable (5) prolongeant  
les bords de l'opercule et destinée à ceinturer la paroi  
extérieure du col sur une partie de celle-ci, une lan-  
10 guette (6) de prise reliée au bord (5') de l'opercule et,  
de façon déchirable, à la jupe dont elle constitue un  
prolongement sur la partie complémentaire de la paroi  
extérieure au col, une tirette (7) reliée à l'une des  
extrémités (7") de la jupe, et de façon déchirable à  
15 l'autre extrémité (7') de la jupe, par dessus la languet-  
te, caractérisée :

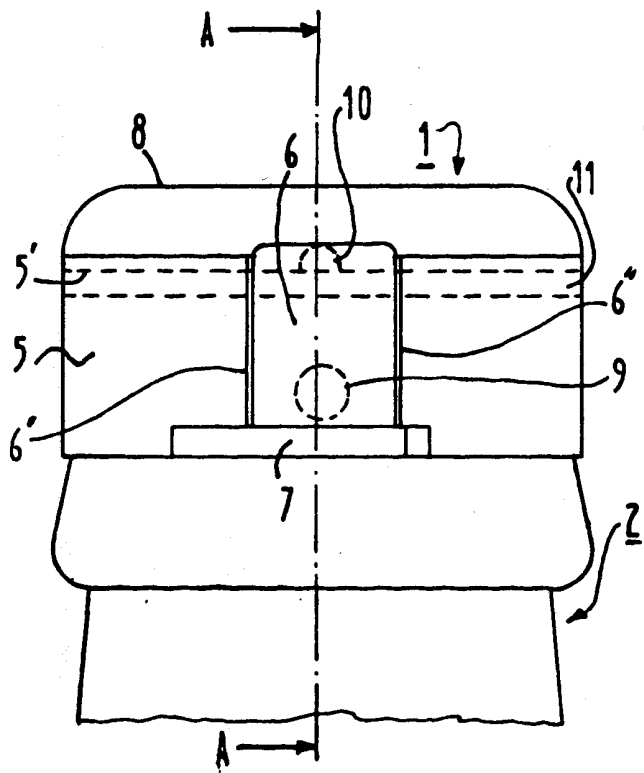
en ce que ladite languette est pour-  
vue sur sa face intérieure d'au moins un bossage (9,10)  
d'où il résulte à la fois qu'après  
20 le retrait de la jupe, la languette est écartée du col  
ce qui en facilite sa saisie, et que ledit bossage amé-  
liore la prise des ongles lors du débouchage du flacon ;

2.- Capsule selon la revendication 1, caractérisée :  
en ce que ladite languette comporte  
25 deux bossages (9,10) sensiblement alignés dans le sens  
de la longueur de la languette,  
d'où il résulte que le bossage (10)  
le plus rapproché de l'extrémité supérieure du col rem-  
plit la fonction d'écartement, tandis que l'autre (9)  
30 constitue l'organe de prise.

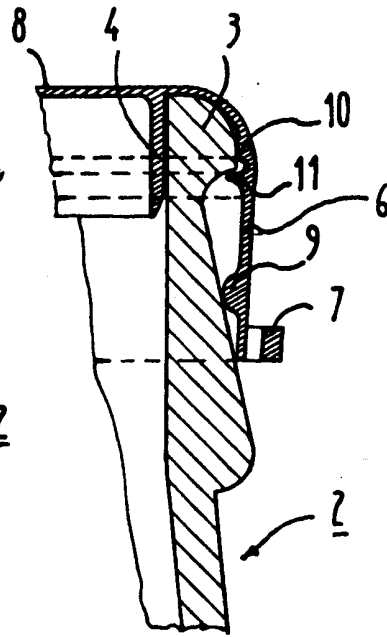
3.- Capsule selon l'une quelconque des revendications 1 et 2  
caractérisée :  
en ce que ledit bossage au moins est  
rapporté sur la languette par adjonction ;

- 4.- Capsule selon l'une quelconque des revendications 1 et 2 caractérisée :  
en ce que le dit bossage au moins est obtenu par déformation.;
- 5 5.- Capsule selon la revendication 1, caractérisée :  
en ce que ledit bossage au moins est situé à la partie supérieure de la languette, sur la face intérieure de celle-ci, dans une position en regard d'un renflement de l'extrémité supérieure du col du récipient ;
- 10
- 6.- Capsule selon la revendication 5, caractérisée :  
en ce qu'un second bossage est situé dans la partie inférieure de la languette, sur la face intérieure de celle-ci ;
- 15 7.- Capsule selon la revendication 5, caractérisée :  
en ce qu'un second bossage est situé dans la partie inférieure de la languette, sur la face extérieure de celle-ci.

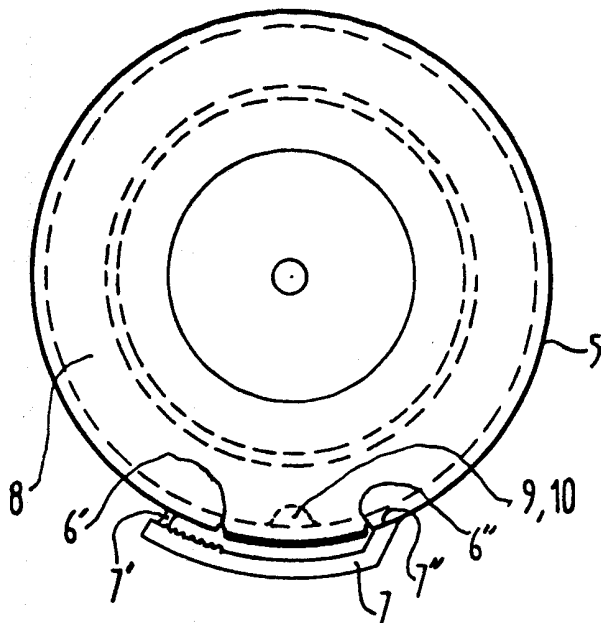
.PL. 1/1.



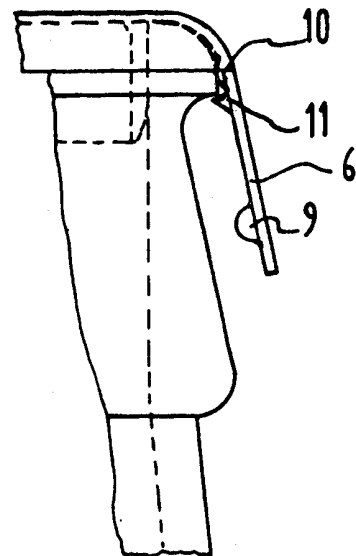
.fig. 1.



.fig. 2.



.fig. 3.



.fig. 4.